

**Arrêté temporaire n° ST26/314  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**RUE DE LA CAPELLE**

Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté notifié le 22 mars 2026 portant délégation de signature à M. le 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

VU la demande en date du 10/06/2026 émise par R-LITTORAL-TP demeurant Avenue du 11 Novembre lieu dit "la gare" 62170 Montreuil-sur-Mer représentée par Monsieur Yvan ROGEE pour le compte de ENEDIS représentée par Monsieur BEUF aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux de terrassement pour raccordement électrique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/06/2026 au 22/06/2026 RUE DE LA CAPELLE,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 15/06/2026 et jusqu'au 22/06/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent 28 RUE DE LA CAPELLE parcelle 62 section AO :

- La circulation est alternée par feux ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit de 08 h 00 à 18 h 00. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

**Article 2**

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

**Article 3**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par R-LITTORAL-TP.

**Article 4**

Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 15 juin 2026

Pour le Maire,

Adjoint aux services techniques

**Guillaume SAVEANT** //

**DIFFUSION:**

- ENEDIS
- la Police Municipale
- R-LITTORAL-TP

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fj](http://www.telerecours.fj); dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer; pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

# ST MARTIN BOULOGNE

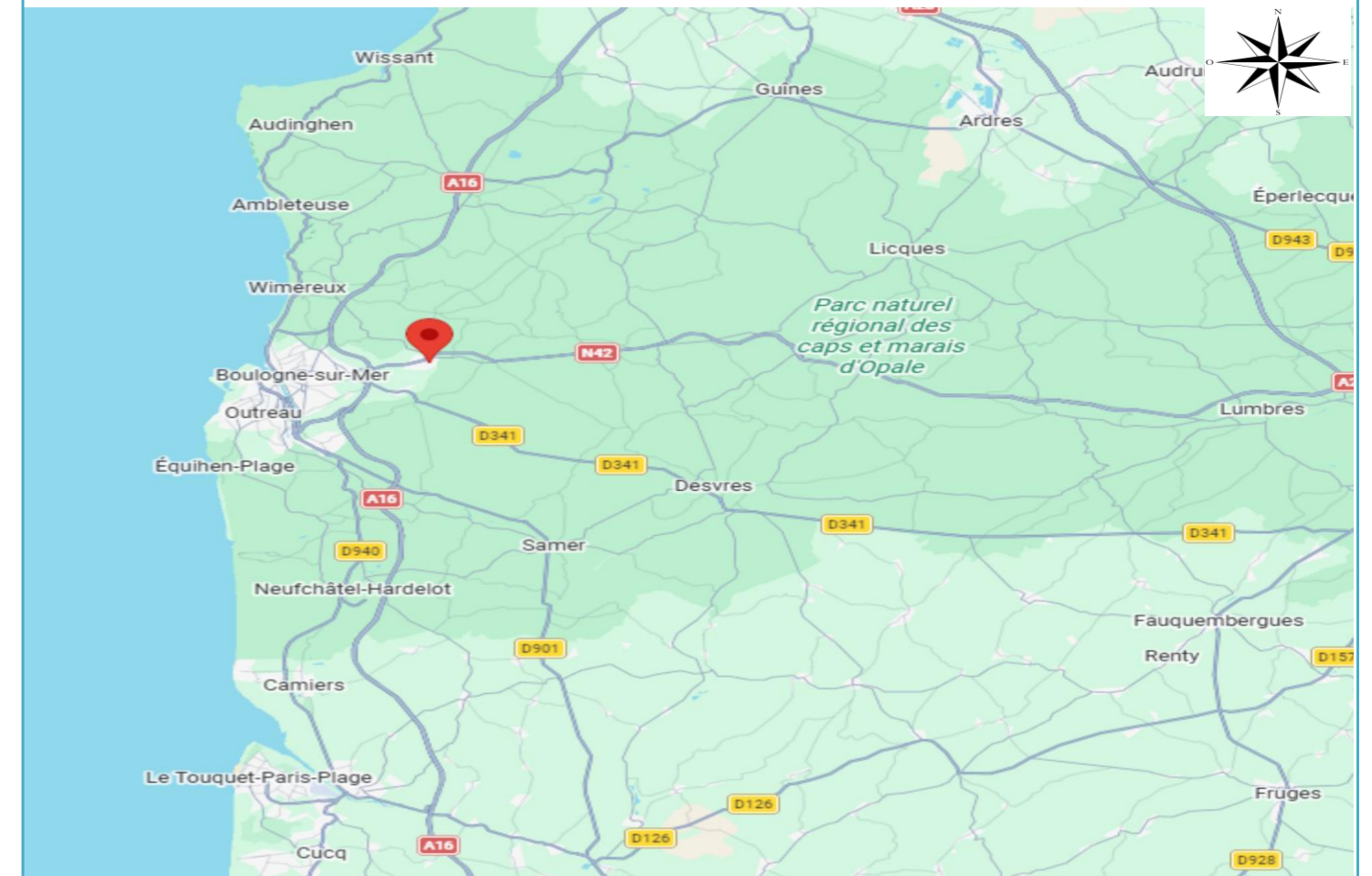
28 RUE DE LA CAPELLE 62280

PROJET ELECTRICITE

DEMOUSELLE-PAS-DE-CALAIS/C4/CC

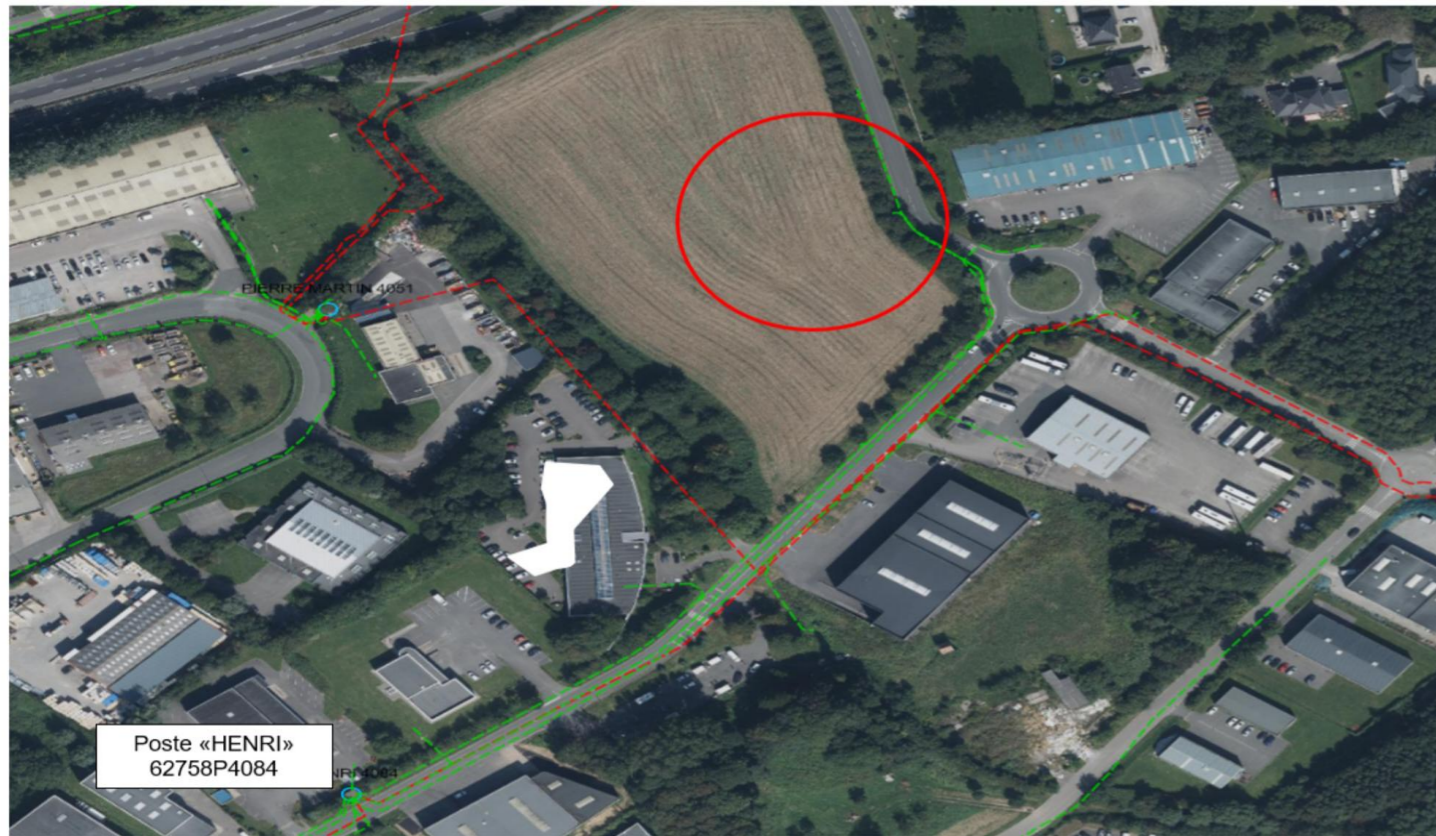
Coordonnées Lambert du Poste HTA/BT:	X =	Y =	
CP: Perard Vincent	Tél :	Mail:	
Entreprise travaux :	Poste source:	OSTRO	
	Départ HTA:	OSTROC1102	
	Poste HTA/BTA:	HENRI	
N° DT Protys: conjointe	N° GDO du poste:	6275801593	
Maître d'ouvrage à la réalisation GUSTIN François Xavier	Echelle:	Article R323-25 n° : DA22/022188	
Plan n° DA22/022188 réalisé le : par :	Plan validé le : par :	Visa valideur :	
DATE	MODIFICATIONS	REALISEES PAR	VISA

## PLAN DE SITUATION



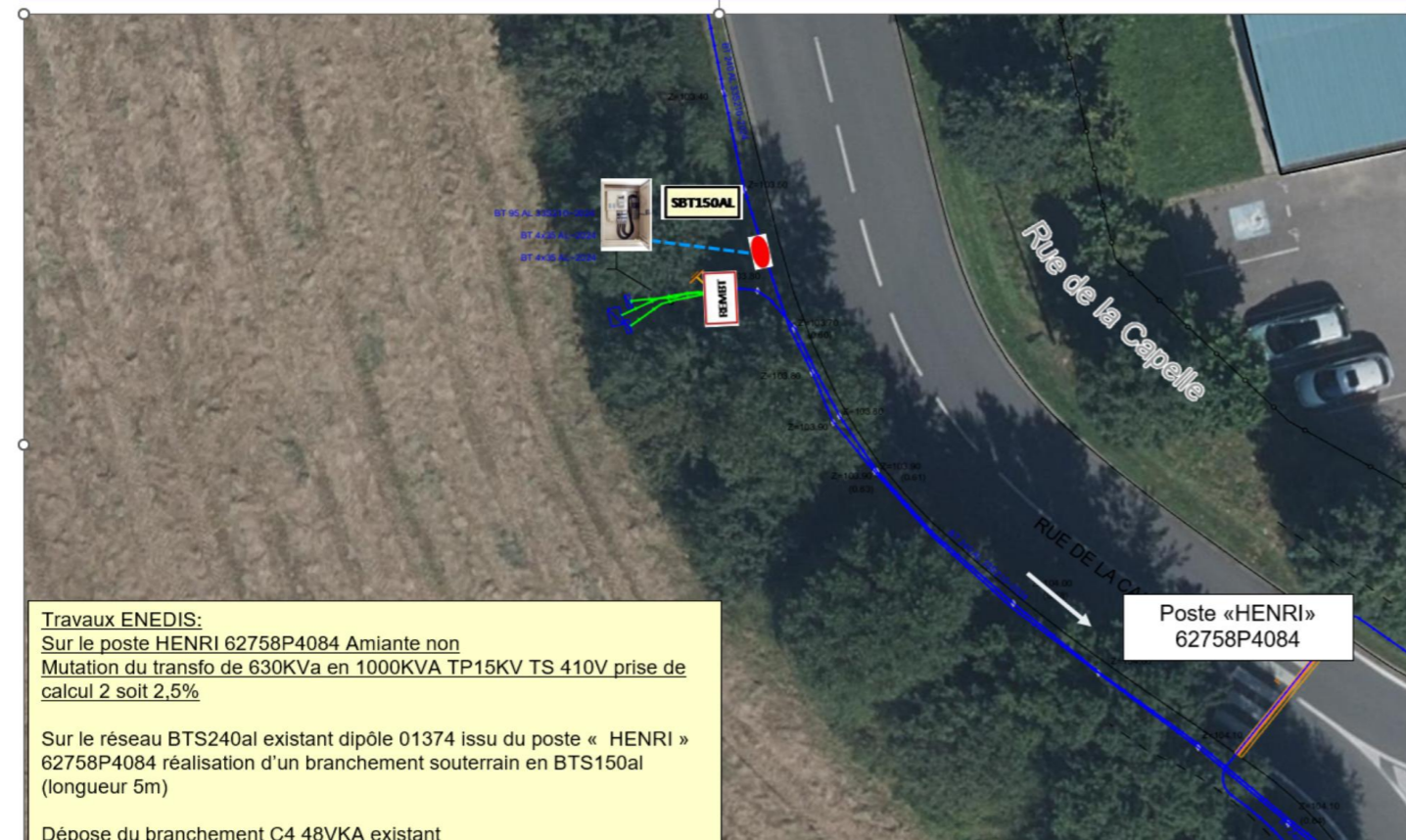
## PLAN AVANT TRAVAUX

Plan avant travaux – RAC-NPC-26-001231 - DEMOUELLE-PAS-DE-CALAIS/C4/CC



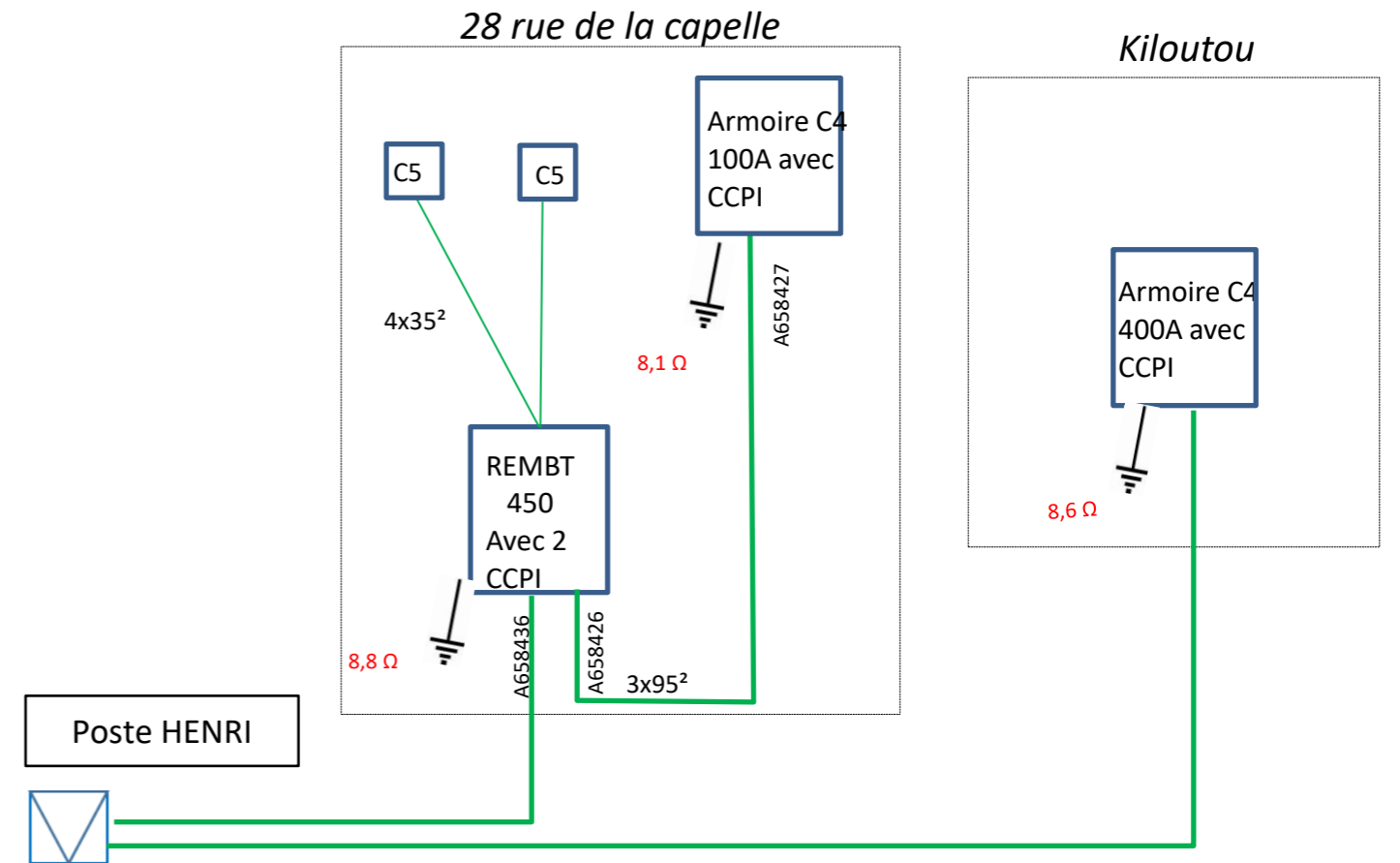
## PLAN APRES TRAVAUX

Plan après travaux – RAC-NPC-26-001231 - DEMOUELLE-PAS-DE-CALAIS/C4/CC

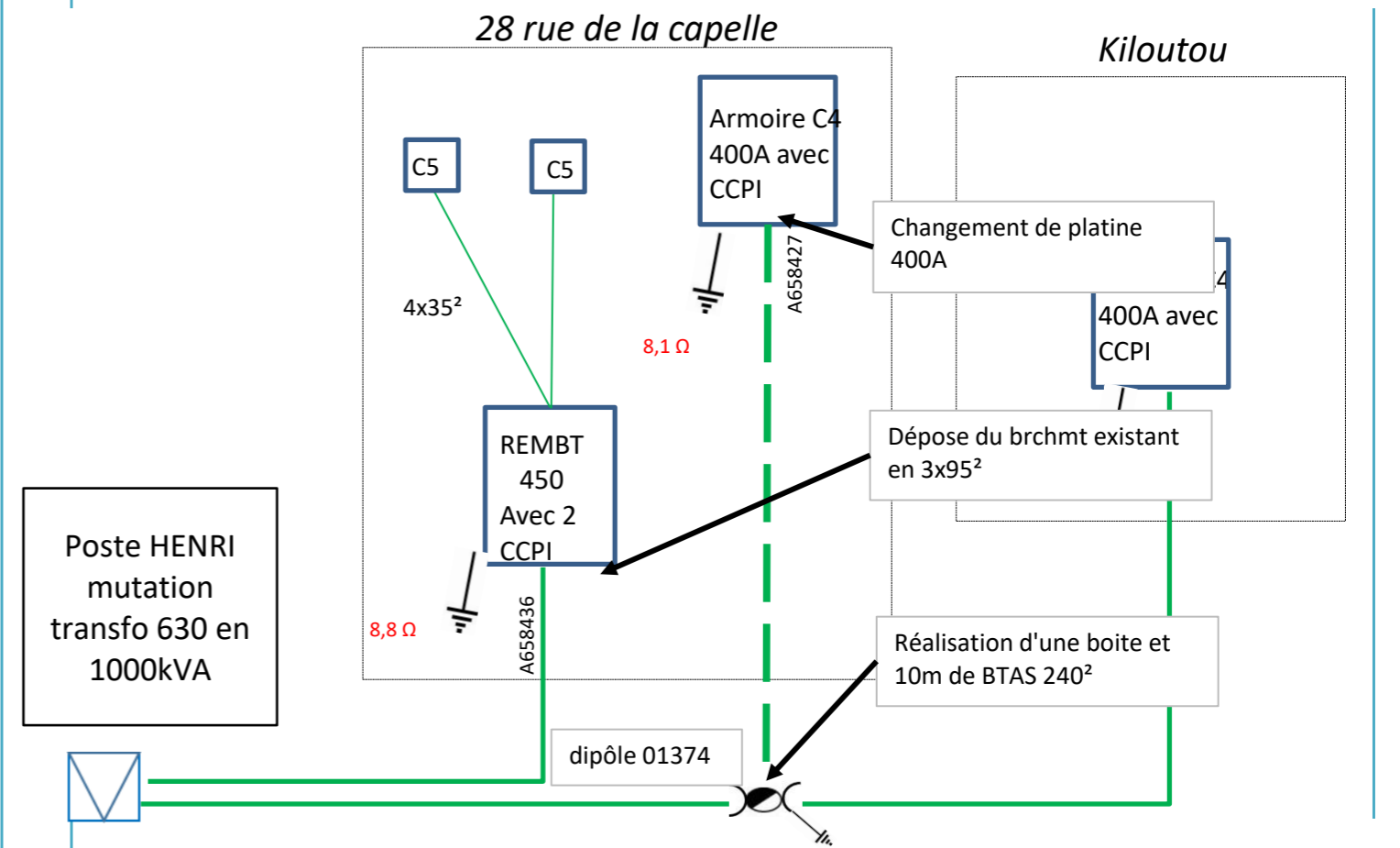


Travaux ENEDIS:  
 Sur le poste HENRI 62758P4084 Amiante non  
 Mutation du transfo de 630KVa en 1000KVA TP15KV TS 410V prise de calcul 2 soit 2,5%  
 Sur le réseau BTS240al existant dipôle 01374 issu du poste « HENRI » 62758P4084 réalisation d'un branchement souterrain en BTS150al (longueur 5m)  
 Dépose du branchement C4 48VKa existant

## SCHEMA ELECTRIQUE AVANT TRAVAUX



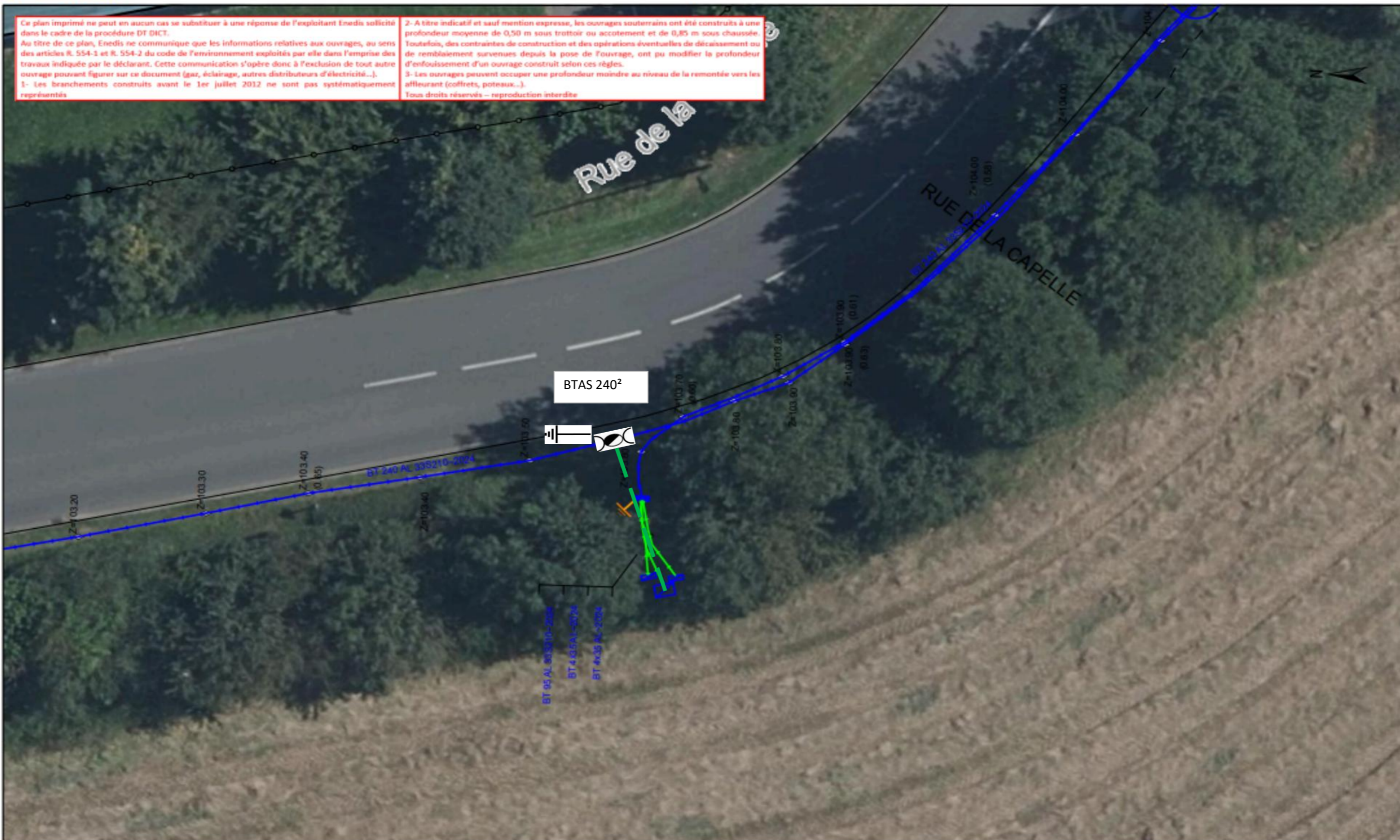
## SCHEMA ELECTRIQUE APRES TRAVAUX



Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicité dans le cadre de la procédure DT DICT.  
 Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.  
 3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurant (coffrets, poteaux...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.  
 Tous droits réservés – reproduction interdite



18/02/2026  
08:53:30

Ce plan n'est pas à l'échelle

28 Rue de la Capelle  
Saint-Martin-Boulogne, Hauts-de-France

Google Street View

oct. 2024 [Voir plus de dates](#)



Modification de la platine C4

Réalisation d'une boîte puis 5m de BTAS 240<sup>2</sup> jusqu'à l'armoire existante



Poste HENRI Mutation  
du transfo 630 en

## CHOIX DE LA FORME DES PRISES DE TERRE

Résistivité p en Ω m	Boucle à fond de fouille		Piquet vertical	Piquet tracteur	Grille en tranchée	Serpentin 1 tranchée de 3 m	Serpentin 2 tranchées de 3 m	Serpentin 2 tranchées de 5 m	Patte d'oie 3 branches de 5 m + 1 piquet central 3 m.	Patte d'oie 3 branches de 10 m + 1 piquet central 5 m.
	Poteau périmètre 2 m	Poste HTA/BT périmètre 10 m	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en tranchée 2,5 m	Conducteur 10 m	Conducteur 2 x 10 m	Conducteur 2 x 15 m		
50 Ω m	30 Ω	8 Ω	17 Ω	19 Ω	10 Ω	12 Ω	7 Ω	5 Ω	5 Ω	3 Ω
100 Ω m	60 Ω	17 Ω	34 Ω	37 Ω	20 Ω	25 Ω	14 Ω	10 Ω	10 Ω	6 Ω
200 Ω m	120 Ω	34 Ω	66 Ω	75 Ω	40 Ω	50 Ω	28 Ω	20 Ω	20 Ω	12 Ω
300 Ω m		50 Ω	100 Ω	112 Ω	60 Ω	75 Ω	42 Ω	30 Ω	30 Ω	18 Ω
400 Ω m		66 Ω	133 Ω	149 Ω	80 Ω	100 Ω	56 Ω	40 Ω	40 Ω	24 Ω
500 Ω m					100 Ω	125 Ω	70 Ω	50 Ω	50 Ω	30 Ω
750 Ω m					150 Ω	180 Ω	105 Ω	75 Ω	75 Ω	45 Ω
1000 Ω m					300 Ω	240 Ω	140 Ω	100 Ω	100 Ω	60 Ω

**IL EST IMPERATIF DE VERIFIER LA RESISTIVITE DU SOL EN FOND DE FOUILLE AVANT LE CHOIX ET LA MISE EN PLACE DES PRISES DE TERRE DU NEUTRE**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)**

Repère Plan	Type de terre Masse ou Neutre	Valeur maximum autorisée (Ω)	Résistivité terrain mesurée (Ω/m)	Forme de prise de terre à réaliser	Valeur prise de terre mesurée (Ω)	Date de la mesure
A	TN	50	150	GRILLE		

## CREATION DE POSTE

**TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE**

Nom du poste HTA/BT	Résistance Terre Masse RM	Résistance Terre Neutre RN	Résistance entre masse et neutre RMN	Résistance de couplage masse neutre RC=(RM+RN-RMN)/2	Vérifier (RC/RM)<15 Si KO améliorer RM ou déplacer RN

## LEGENDE DES OUVRAGES ELECTRIQUES

	PROJETE	EXISTANT	DEPOSE
Câble HTA aérien			
Câble HTA souterrain			
Câble BTA aérien			
Câble BTA souterrain			
Câble Brt souterrain			
Support béton			
Support bois			
Branchement 4 fils			
Branchement 2 fils			
MALT			
REMBT - C400			
Boite de jonction			
Borne CIBE			
platine C4			
Autres coffrets			
poste de distribution publique			
Remontée Aéro-souterraine			
Coupe Type ( 2 câbles)			

## TABLEAU DES LONGUEURS : AERIEN, SOUTERRAIN HTA & BT

**TABLEAU DE POSE - RECAPITULATIF**

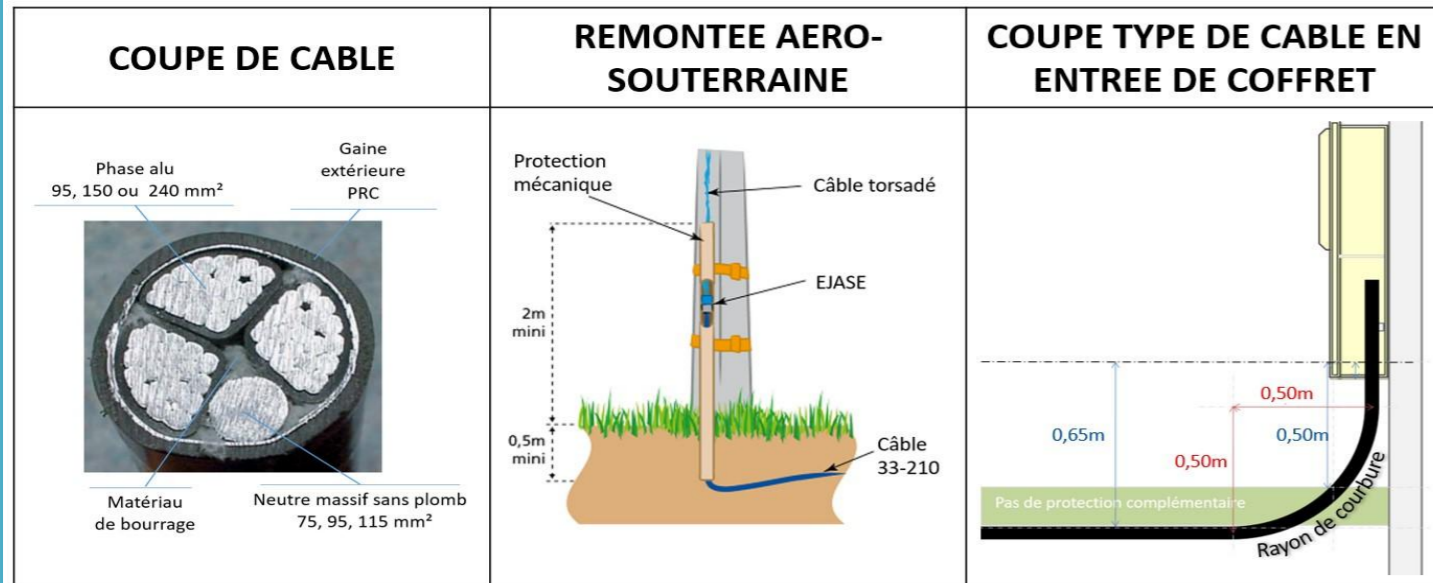
TYPE	NATURE	SECTION	Longueurs		Repère sur Folio
			Géographique	Electrique	
BTS	Alu	3x240 + 115 Alu	10	12	

**TABLEAU DE DEPOSE - RECAPITULATIF**

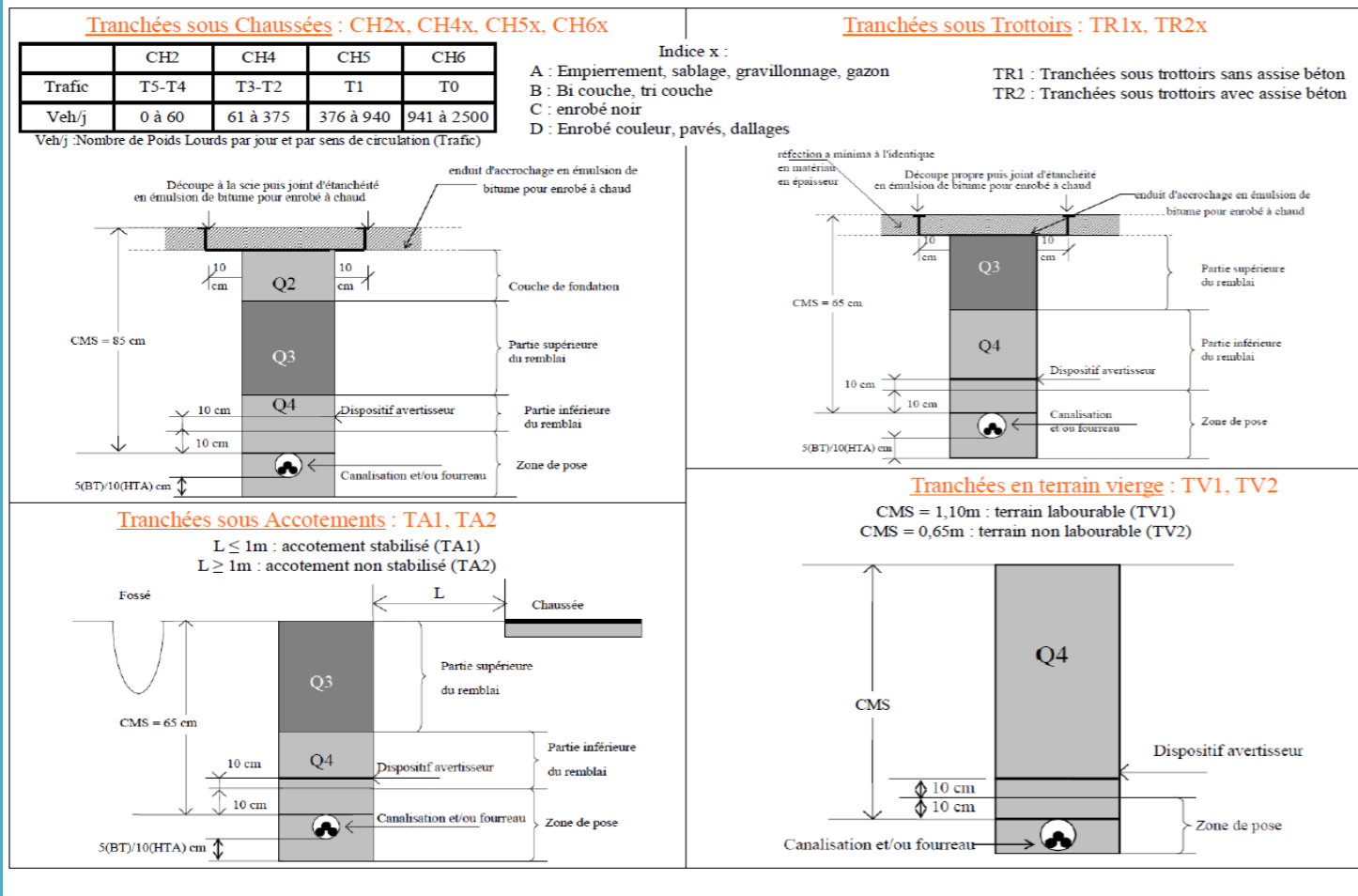
TYPE	NATURE	SECTION	Longueurs		Poids
			Géographique	Electrique	



## COUPE TYPES - CABLES



## COUPES TYPES TRANCHEES



## DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Travaux ENEDIS:

Sur le poste HENRI 62758P4084 Amiante non Mutation du transfo de 630KVa en 1000KVA TP15KV TS 410V prise de calcul 2 soit 2,5%

Sur le réseau BTS240a1 existant dipôle 01374 issu du poste « HENRI » 62758P4084 réalisation d'un branchement souterrain en BTS150a1 (longueur 5m)

Modification de la platine 100A en 400A

Dépose du branchement C4 48VKA existant

## INFORMATIONS LIEES A LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Régime de sécurité appliqué suivant le décret du 20 février 1992. Plan de prévention.

## INFORMATIONS LIEES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Utilisation éventuelle d'engin de terrassement et/ou de levage type mini-pelle, nacelle